



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
SEANCE EXTRAORDINAIRE
Vendredi 10 février 2023

PROCES-VERBAL

1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 16 décembre 2022

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 16 décembre 2022.

2 Cession de parcelles du site de Meudon (vote)

2.1 : Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie du site de Meudon

Le conseil d'administration approuve par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, la désaffectation aux activités de recherche scientifique du CNRS des emprises situées sur les parcelles cadastrales suivantes en cours de numérotation :

- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°309 d'une superficie de 3 688 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°310 d'une superficie de 4 452 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°307 d'une superficie de 2 028 m², étant précisé que celle-ci est propriété de l'Etat à la date de la délibération et fera l'objet d'un déclassement préalable par l'Etat ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°166 d'une superficie de 17 m², au 21 bis rue Marcel Allégot.

Ces emprises sont identifiées au regard du plan de division de la parcelle mère cadastrée section AH 165 référencé « D :27943 F/W/22166 indice B » en date du 14 décembre 2021 établi par le Cabinet Külker, géomètre-expert, domicilié 17bis Avenue le Corbeiller à Meudon et du document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) vérifié et numéroté par le pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) des Hauts de Seine le 14 décembre 2021.

Le conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à signer la décision de déclassement par anticipation présentée portant sur les emprises suivantes :

- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°309 d'une superficie de 3 688 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°310 d'une superficie de 4 452 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°166 d'une superficie de 17 m², au 21 bis rue Marcel Allégot.

La désaffectation des emprises interviendra à compter du complet déménagement des services concernés et dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la décision dans le respect des dispositions de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, étant précisé que la libération des emprises est prévue à ce jour pour le 15 mars 2023 au plus tard.

2.2 : Acquisition d'une parcelle appartenant à l'Etat sur le site de Meudon (92)

Le conseil d'administration approuve par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, l'acte portant acquisition par le CNRS de la parcelle cadastrale numérotée section AH n°307, située à Meudon, auprès de l'Etat, représenté par la direction départementale des finances publiques (DDFIP) des Hauts-de-Seine, pour un montant de 7 535 000 € tel qu'établi par la DDFIP le 26 janvier 2023. Les caractéristiques principales et essentielles de cette acquisition par le CNRS sont précisées dans le projet d'acte ci-annexé.

Le conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à signer l'acte authentique d'achat, ainsi que tous actes et pièces, avenants et procès-verbaux, conventions et correspondances, élire domicile, substituer, déléguer, procéder à toutes formalités et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

2.3 : Aliénation immobilière de terrains du CNRS pour un projet de construction d'un ensemble résidentiel à Meudon (92)

Le conseil d'administration approuve 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions les modifications apportées au projet d'acte de vente qui lui ont été précédemment soumis lors de ses séances du 17 décembre 2021 et du 17 juin 2022.

Est ainsi autorisée la vente par le CNRS des parcelles cadastrales numérotées section AH n°307, AH n°309, AH n°310 et AH n°166, situées à Meudon, pour un montant de 38 780 000 € nets vendeur, montant en cohérence avec l'évaluation des services des domaines.

L'acquéreur est la société civile de construction-vente en cours de création et qui sera immatriculée au jour de la vente et à laquelle participeront les sociétés VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT, en vue de la réalisation de l'opération de logements objet du permis de construire délivré le 19 août 2015 et prorogé jusqu'au 14 avril 2023.

La vente est notamment conclue sous réserve de la non réalisation d'une condition résolutoire liée à l'absence de caractère définitif de la présente délibération à la date de signature de l'acte de vente.

Le conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à poursuivre la finalisation du projet d'acte authentique de vente ci-annexé dans le respect des principales caractéristiques essentielles précisées ci-dessus et à signer l'acte de vente ainsi que tous actes et pièces, avenants et procès-verbaux, conventions et correspondances, élire domicile, substituer, déléguer, procéder à toutes formalités et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de cette cession.

Est également autorisée la constitution de toutes servitudes nécessaires, à la réalisation de l'opération visée dans la présente délibération.

3. Budget rectificatif n°1 2023 (vote)

Par 16 voix pour, 6 voix contre ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 24 941 ETPT sous plafond et 9 541 ETPT hors plafond
- 4 031 317 993 € en autorisations d'engagement dont :
 - 2 817 700 000 € en personnel
 - 1 125 907 025 € en fonctionnement, investissement non programmé
 - 87 710 968 € en investissement programmé
- 4 004 109 749 € de crédits de paiement dont :
 - 2 817 700 000 € en personnel
 - 1 126 824 803 € en fonctionnement, investissement non programmé
 - 59 584 946 € en investissement programmé
- 4 003 695 809 € de prévisions de recettes
- - 413 940 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 14 268 085 € de variation de trésorerie
- 78 864 938,62 € de résultat patrimonial
- 205 255 084,77 € de capacité d'autofinancement
- - 413 940 € de variation de fonds de roulement

Fait à Paris, le 10 Février 2023

Le Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
Vendredi 10 Février 2023

Président de séance :
M. Antoine PETIT

Sont présents :

Mme Claire GIRY		Mme Claudia ZLOTEA
M. Alban HAUTIER*	Mme Sophie PATURLE GUESNEROT*	M. Boris GRALAK
M. Jean DALIBARD*	Mme Alexandra PRIEUX*	Mme Maud LERICHE KILLIJIAN*
M. Benjamin BERTRAND*	Mme Hélène VALADE*	M. Pierre-Yves SAILLANT*
M. Bruno MAQUART*	M. Paul-François FOURNIER*	Mme Constantina BACALEXI
		Mme Carole LE CLOIEREC

Sont absents :

Mme Anne Sophie BARTHEZ (Absente excusée, donne pouvoir à Claire GIRY)
Mme Fabiola GIANOTTI (absente excusée, donne pouvoir à Bruno MAQUART)
Mme Nathalie DOMPNIER (absente excusée, donne pouvoir à Jean DALIBARD)
M. Marko ERMAN (absent excusé, donne pouvoir à Alexandra PRIEUX)
M. Nicolas CUDRE-MAUROUX (absent excusé, donne pouvoir à Paul-François FOURNIER)
M. Guillaume GELLÉ (absent excusé, donne pouvoir à Antoine PETIT)
Mme Hélène CAZAUX-CHARLES

Membres avec voix consultative :

M. Christophe COUDROY
M. Alain SCHUHL
M. Jean-Luc MOULLET
M. Marc DAVY*
Mme Virginie BEAUME (en remplacement de G. BALA)
Mme Dorothee BERTHOMIEU

Invités permanents :	Invités ponctuels :
Mme Marie-Pauline GACOIN* Mme Sabine DELIGNE Mme Marie GALLOO-PARCOT Mme Valérie HOSPITAL Mme Catherine DELPECH Mme Claire GALLOUX	M. Fabrice COCHETEUX Mme Marie-Laure COLIN

*Présent en visio-conférence